

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES DU PILIER SCIENCES DU LANGAGE

En vigueur depuis la rentrée 2024-2025

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

Quel rôle joue la langue dans l'intercompréhension entre les êtres humains ? Comment les langues sont-elles structurées, en quoi diffèrent-elles entre elles et, au contraire, quelles propriétés ont-elles en commun ?

Quels rapports peut-on établir entre langage et société, langage et identité, langage et pensée ? Comment les langues s'écrivent-elles, comment coexistent-elles, comment évoluent-elles ? Comment fonctionnent-elles dans la diversité des processus de communication ?

Comment apprend-on une langue et comment devient-on bilingue ou plurilingue ? Comment les enfants se servent-ils de ce qui leur est communiqué pour se constituer un système de croyances et de valeurs ? En quoi la communication joue-t-elle un rôle clé dans la constitution des institutions sociales contemporaines ? En quoi le langage est-il dépendant de structures cognitives profondes ou, au contraire, par quels mécanismes influence-t-il nos façons de penser ?

Telles sont quelques-unes des questions posées en sciences du langage et de la communication, filière qui étudie la nature, la structure et les fonctions du langage, notamment sous ses aspects socio-communicatifs et cognitifs, ainsi que les nombreux processus communicationnels qui nous permettent de « faire société ».

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Sciences du langage peut être étudié sous les quatre formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS ;
- Pilier renforcé à 120 ECTS.

Le **Module 1** comprend deux cours de linguistique générale, deux cours de linguistique appliquée, les lectures accompagnées ou la linguistique de l'énonciation. *Les lectures accompagnées et la linguistique de l'énonciation sont optionnelles – en cas d'échec au cours choisi, il est possible de prendre l'autre.*

Le **Module 2** se compose de trois cours de linguistique avancée, de deux cours d'histoire de la langue et d'un cours en sociolinguistique ou linguistique de corpus. Les cours de linguistique avancée et les cours en sociolinguistique ou linguistique de corpus sont à choisir parmi ceux qui sont proposés dans l'annexe au plan d'études – en cas d'échec au cours choisi, il est possible d'en prendre un autre.

Modules disciplinaires :

Le **Module 3** - Langage et communication sociale - comprend un cours de spécialisation en analyse du discours et un cours-séminaire en analyse conversationnelle.

Le **Module 4 : Linguistique des textes** : est composé d'un séminaire en approches argumentatives et d'un séminaire en approches structurelles.

Le **Module 5 : Linguistique interactionnelle** : se compose de quatre enseignements relatifs aux interactions. Deux cours sont à choisir parmi ceux qui sont proposés dans le programme des cours – en cas d'échec au cours choisi, il est possible d'en prendre un autre.

Le **Module 6 : Sémantique et pragmatique** : se compose d'un séminaire en sémantique, et d'un séminaire en pragmatique.

Le **Module 7 : Pratiques langagières anciennes** : se compose d'enseignements en dialectologie et linguistique historique ainsi que d'un voyage d'étude de terrain. Deux ou trois cours sont à choisir parmi ceux qui sont proposés dans le programme des cours – en cas d'échec au cours choisi, il est possible d'en prendre un autre. Pour pouvoir prendre part au voyage d'étude de terrain, il est demandé de suivre ou d'avoir validé un cours ou séminaire de dialectologie galloromane.

Modules et blocs transversaux :

Le **Bloc 1 - Divers** - est composé d'un enseignement choisi librement dans les blocs et modules transversaux du pilier, dans les enseignements transversaux de la FLSH ou dans le cadre de la mobilité (BeNeFri / Triangle Azur).

Le **Bloc 2 : Ecrire et argumenter** : se compose de plusieurs enseignements. Deux cours (ou le cours Argumenter, écrire et convaincre à l'Université + travaux pratiques) sont à choisir parmi ceux qui sont proposés dans le programme des cours – en cas d'échec au cours choisi, il est possible d'en prendre un autre.

Le **Bloc 3 - Linguistique des langues** : comprend un/deux cours-séminaire-s à choix en linguistique allemande, linguistique hispanique et/ou linguistique anglaise. Les cours sont à choisir parmi ceux qui sont proposés dans le programme des cours – en cas d'échec au cours choisi, il est possible d'en prendre un autre.

Le **Module 8 - Fondement de la psycholinguistique et de la logopédie** - comprend des cours à choix en logopédie.

Le **Bloc 4** est constitué du mémoire de Bachelor.

Mobilité

Pour autant que les modules 1 et 2 aient été validés, les étudiant-e-s intéressé-e-s par un séjour de mobilité peuvent, d'entente avec les enseignant-e-s concerné-e-s, valider des enseignements en mobilité en lieu et place des enseignements proposés dans les différents modules ou blocs. Il est possible de valider jusqu'à 12 ECTS dans le cadre du pilier secondaire, jusqu'à 18 ECTS dans le cadre du pilier principal, entre 24 et 30 ECTS dans le cadre du pilier renforcé. De manière générale, il est recommandé de partir durant le 5^e semestre d'études.

STRUCTURE DES ÉTUDES

<i>Pilier minimal (30 ECTS)</i>	<i>Pilier secondaire (60 ECTS)</i>	<i>Pilier principal (90 ECTS)</i>	<i>Pilier renforcé (120 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Module 1 : Domaines de la linguistique	Module 1 : Domaines de la linguistique	Module 1 : Domaines de la linguistique	Module 1 : Domaines de la linguistique	15
Module 2 : Linguistique avancée	Module 2 : Linguistique avancée	Module 2 : Linguistique avancée	Module 2 : Linguistique avancée	15
	Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	12
	Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	12
	Module ou Bloc transversal (Bloc 1, 2, 3 ou Module 8)	Module ou Bloc transversal (Bloc 1, 2, 3 ou Module 8)	Module ou Bloc transversal (Bloc 1, 2, 3 ou Module 8)	6
		Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	12
		Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	12
		Module ou Bloc transversal (Bloc 1, 2, 3 ou Module 8)	Module ou Bloc transversal (Bloc 1, 2, 3 ou Module 8)	6
			Module disciplinaire (Module 3, 4, 5, 6 ou 7)	12
			Module ou Bloc transversal (Bloc 1, 2, 3 ou Module 8)	6
			Module ou Bloc transversal (Bloc 1, 2, 3 ou Module 8)	6
			Bloc 4 : Mémoire de Bachelor	6

Annexe au plan d'études

L'annexe au plan d'études détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. L'annexe est actualisée chaque année.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation, l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension

- Identifier les différents niveaux d'organisation du langage et des langues ;
- Expliquer les principes théoriques régissant le langage et son usage ;
- Distinguer les principales approches du langage, leurs principes théoriques et leurs procédures méthodologiques ;
- Expliquer les mécanismes régissant différents types d'utilisation du langage.

2. Application des connaissances et de la compréhension

- Mettre en œuvre des méthodes d'analyse linguistique ;
- Appliquer des connaissances théoriques à différents types de production langagière ;
- Employer des procédures appropriées pour l'analyse de différents types de données linguistiques.

3. Capacité de former des jugements

- Décrire le fonctionnement du langage et de la communication langagière ;
- Comparer différentes approches et méthodes en sciences du langage ;
- Questionner des postulats théoriques et des procédures méthodologiques employés dans la recherche en sciences du langage.

4. Savoir-faire en termes de communication

- Communiquer les résultats d'une analyse empirique ou théorique à l'oral et à l'écrit ;
- Expliquer des instruments conceptuels et méthodologiques de la recherche ;
- Synthétiser les résultats de la recherche ;
- Transmettre ces connaissances à ses pairs.

5. Capacités d'apprentissage en autonomie

- Traiter des données linguistiques complexes ;
- Gérer de grandes quantités d'information acquises dans le cadre de lectures et d'enseignements ;
- Synthétiser des résultats de recherche et les méthodes y relatives.